

CERTIFICAT PROFESSIONNEL INDIVIDUEL D'ÉLEVEUR DE POULET DE CHAIR

bien-être

REF. CIEPC

OBJECTIF(S)

Acquérir le CIEPC relatif à la directive 2007/43/CE fixant des règles minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande
Connaître la réglementation relative à la protection des animaux
Connaître la définition et les indicateurs d'appréciation du bien-être animal
Définir les points critiques au niveau de l'élevage du poulet de chair et apprendre à maîtriser les points essentiels
Être capable d'appréhender les problèmes de bien-être et d'apporter des mesures correctives
Savoir effectuer les enregistrements nécessaires
Être capable de prévenir les risques sanitaires

PUBLIC CONCERNE

Éleveurs

PRE-REQUIS

Aucun

MODALITES D'ORGANISATION

Maîtrise de la langue française, posséder un ordinateur ou une tablette connecté à internet avec un débit suffisant permettant de suivre une formation en ligne (application Teams).

DUREE

2 sessions de 3.5 heures soit 7 heures

INTERVENANT(S)

Amandine MIKA - Ingénieur ITAVI
Gaétan LAVAL – Ingénieur ITAVI

COUT PEDAGOGIQUE

Cf. bulletin d'inscription

MODALITES D'INSCRIPTION DEFINITIVE

Retourner 1 bulletin d'inscription par personne **accompagné du règlement ***

* Formation susceptible d'être prise en charge par votre OPCO. Les documents nécessaires pour ce remboursement sont envoyés l'issue de la formation et après réception du règlement.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Définition du bien être
Aspect réglementaire du bien-être animal
Importance de la prise en compte du bien-être animal
Le bien-être animal en élevage : conditions à respecter afin de garantir les 5 libertés ainsi que les indicateurs et mesures correctives en lien avec la directive 2007/43/CE : conditions d'élevage, inspections d'élevages, soins et mises à mort d'urgence, manipulations, ramassage et transport, mesures de biosécurité, registres et documentation prévus par la directive, densités)
Evaluation individuelle des participants en temps limité sous forme d'un QCM

RESPONSABLES PEDAGOGIQUE

Jean-Marie FONTANET - Ingénieur ITAVI

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Directive 2007/43/CE

MODALITE D'ACCES

La vérification du respect des prérequis et du public ciblé est à la charge de l'employeur. Pour les personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter afin de mettre en place les outils nécessaires.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Minimum : 5 - Maximum : 15

MODALITES & MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentation PowerPoint

MODALITE D'EVALUATION

QCM d'évaluation des connaissances

FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de présence envoyée à l'employeur



SERVICE FORMATION